

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 336

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 27 TER

I. – Supprimer l’alinéa 1.

II. – En conséquence, à l’alinéa 2, après le mot :

« domicile »

insérer les mots :

« mentionnés au III de l’article L. 162-23-15 du code de la sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.